

Commune de La COUARDE-SUR-MER
Mairie
9 Grande Rue
17670 LA COUARDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

N° 2022063

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 6 septembre 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Dominique BAESJOU, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Mathieu BONITON, Jacques DURET, Franck DUVERNAY, Philippe MARSAC.

Étaient absents : Madame Vanina PICHEVIN et Monsieur Jean-Claude BROCHARD.

Pouvoirs : Vanina PICHEVIN à Mathieu BONITON,
Jean-Claude BROCHARD à Philippe MARSAC.

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BONITON

OBJET : TRANSFORMATION/CREATION DE POSTES ET MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'organigramme fonctionnel de la collectivité,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ à la retraite de deux agents respectivement au 1^{er} janvier 2022 et 1^{er} juillet 2022 qui doivent être remplacés,

Considérant la mise en stage d'un agent au grade d'adjoint technique au 1^{er} juillet pour les fonctions d'agent d'entretien et responsable cantine à l'école ;

Considérant le départ en début d'année du chef d'équipe des services techniques au grade d'agent de maîtrise ;

Considérant la décision d'offrir à l'année un espace numérique et un service d'accès aux droits géré et animé par un agent permanent ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'un agent d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- La transformation de deux postes d'agent de maîtrise en adjoint technique à compter du 1^{er} octobre ;
- La création d'un poste d'adjoint administratif pour l'animation de l'espace numérique à compter du 1^{er} février 2023.

DECISION

Entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide de :

- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022. Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique sachant que les crédits seront inscrits au budget.
- de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} février à temps complet sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs. Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif sachant que les crédits seront inscrits au budget.
- de transformer deux postes d'agent de maîtrise actuellement inoccupés par deux postes d'adjoint technique. Emplois permanents qui pourront éventuellement être pourvus par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o.
- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- de modifier ainsi le tableau des emplois et effectifs :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Postes	Situation au 01/04/2022 en ETP	Pourvus au 01/04/2022	Proposition au 01/10/2022 en ETP	Pourvus au 01/10/2022
DGS 10 à 20000 H	1	1	1	1
Attaché territorial	1	1	1	1
Rédacteur Pl 2 Cl	1	0	1	0
Rédacteur	2	2	2	2
Adjoint adm Pl 1 Cl	3	3	3	3
Adjoint adm Pl 2 Cl	1	1	1	1
Adjoint adm	2	0	2	0
<u>Totaux</u>	<u>11</u>	<u>8</u>	<u>11</u>	<u>8</u>

FILIERE TECHNIQUE

Postes	Situation au 01/04/2022 en ETP	Pourvus au 01/04/2022	Proposition au 01/10/2022 en ETP	Pourvus au 01/10/2022
Technicien Pl 2 Cl	1	1	1	1
Agent de Maît Pl	1	1	1	1
Agent de Maîtrise	2	0	0	0
Adjoint tech Pl 1 Cl	1	1	1	0
Adjoint tech Pl 2 Cl	1	1	1	1
Adjoint tech	5	4	8	5
<u>Totaux</u>	<u>11</u>	<u>8</u>	<u>12</u>	<u>8</u>

FILIERE ANIMATION

Postes	Situation au 01/04/2022 en ETP	Pourvus au 01/04/2022	Proposition au 01/10/2022 en ETP	Pourvus au 01/10/2022
Animateur	1	1	1	1
Adjoint d'anim Pl 1	1	1	1	1

AR Prefecture

017-211701214-20220912-2022063-DE

Reçu le 14/09/2022

Publié le 14/09/2022

CI				
Adjoint d'anim Pl 2 CI	4	2	4	2
Adjoint d'anim	2	1	2	1
<u>Totaux</u>	<u>8</u>	<u>5</u>	<u>8</u>	<u>5</u>

FILIERE CULTURELLE

Postes	Situation au 01/04/2022 en ETP	Pourvus au 01/04/2022	Proposition au 01/10/2022 en ETP	Pourvus au 01/10/2022
Assistant qual de conservation 1 CI	1	1	1	1
<u>Totaux</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Postes	Situation au 01/04/2022 en ETP	Pourvus au 01/04/2022	Proposition au 01/10/2022 en ETP	Pourvus au 01/10/2022
Brigadier-chef prin- cipal	1	1	1	1
Gardien-brigadier	1	1	1	1
<u>Totaux</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>2</u>

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.
A La Couarde, le 14 septembre 2022.
Le Maire,
Patrick RAYTON.

